

- Manque d'autorisation de bâtir.....
- 14. Quelles sont les solutions pour résoudre les problèmes d'urbanisme ?.....

Merci pour votre collaboration

*Annexe 6***QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AU RESPONSABLES DU
SERVICE DES AFFAIRES FONCIERES ET CADASTRE DE LA COMMUNE****THEME : affaires foncières et cadastres****A. Généralités**

1. Commune de Mont Ngafula (Ngaliema et Selembao)

1. N° de la fiche d'enquête :

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur

B. Identification de l'enquêté

1. Sexe : - Age :ans - Etat civil : - Niveau d'études.....

2. Date d'engagement dans l'administration publique

3. Date d'affectation au service de Cadastre ou Affaires foncières de la commune.....

C. Aspects relatifs au fonctionnement du service

1. Quelles sont les différentes missions du service de cadastre et affaires foncières ?.....

.....
.....

2. Quelles sont les stratégies utilisées pour accomplir ces différentes missions ?.....

.....

3. Quels sont les divers moyens que vous utilisez pour l'accomplissement de vos tâches ?.....

.....

4. D'où proviennent les moyens financiers nécessaires pour votre fonctionnement ?

.....

5. Vos services génèrent-ils des recettes ? Si oui, quelles sont-elles ?
Si non, pourquoi ?

.....

6. Etes-vous contrôlés régulièrement par vos autorités ? Si non, pourquoi ?

.....

7. Combien d'agents sont gérés par votre service ?.....Le nombre est-il suffisant ?....

.....Les agents ont-ils une formation requise ?.....Sont-ils encadrés et motivés.....Quelle est la moyenne d'âge de vos agents ?.....

8. Etes-vous en possession des textes réglementant l'urbanisme de la commune ?.....

Si oui, lequel ?.....Ces textes sont-ils diffusés, connus et respectés par les citoyens ? Si non, qu'est-ce qui serait à la base du non-respect des textes ?

.....

9. Possédez-vous un plan directeur d'aménagement ou de lotissement de la commune ?.....

10. Possédez-vous un plan d'occupation parcellaire ou de lotissement de la commune ?.....

11. Existe-t-il des services ou un groupe des personnes qui effectuent le même travail que vous ? Si oui, lesquels ?

.....

Et quels sont vos rapports avec eux ?

.....

12. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accomplissement de vos différentes missions ?.....
13. Quels sont les problèmes fonciers et de cadastre de la commune ?.....
14. Quelle est votre attitude face aux différents aspects négatifs de cadastres et des affaires foncières de la commune suivants :
- Dualité entre le droit coutumier et le droit écrit
 - Lotissement des terres par les chefs traditionnels
 - Distribution de titres fonciers par des agents incontrôlés et d'autres
 - Inexistence d'un plan cadastral mis à jour
 - Conflits parcellaires
 - Changement illégal de propriété foncière
 - Lotissement et occupation des espaces non aedificandi
 - Quartiers non planifiés
 - Non paiement de taxes foncières
 - Contrat d'occupation parcellaire expiré
 - Parcelles non construites ou non habitées plusieurs années
 - Obstruction des voies publiques par les constructions
 - Erosions
15. Quelles sont les solutions pour résoudre les problèmes foncières et des cadastres

Merci pour votre collaboration

Annexe 7

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AU RESPONSABLES DU
SERVICE DES T.P. / A.T.**

THEME : Travaux Publics / Aménagement du Territoire

A. Généralités

1. Commune de Mont Ngafula (Ngaliema et Selembao)

1. N° de la fiche d'enquête :

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur

B. Identification de l'enquêté

4. Sexe : - Age :ans - Etat civil : - Niveau
d'études.....

4. Date d'engagement dans l'administration publique
.....

5. Date d'affectation au service des T.P. / A.T.....

C. Aspects relatifs au fonctionnement du service

1. Quelles sont les différentes missions du service des T.P.
/A.T. ?.....

.....

3. Quelles sont les stratégies utilisées pour accomplir ces différentes
missions ?

.....

3. Quels sont les divers moyens que vous utilisez pour l'accomplissement de vos
tâches ?.....

.....

.....

4. D'où proviennent les moyens financiers nécessaires pour votre fonctionnement ?

.....

5. Vos services génèrent-ils des recettes ? Si oui, quelles sont-elles ?

.....

Si non, pourquoi ?

.....

6. Etes-vous contrôlés régulièrement par vos autorités ? Si non, pourquoi ?

.....

7. Combien d'agents sont gérés par votre service ?.....Le nombre est-il suffisant ?

.....

Les agents ont-ils une formation requise ?.....Sont-ils encadrés et motivés.....Quelle est la moyenne d'âge de vos agents ?

.....

8. Possédez-vous un plan directeur de l'aménagement de la commune ?.....

9. Quels sont les travaux publics que vous avez effectués depuis le début de l'année ?.....

.....

.....

9. Avez-vous un programma régulier de travail ? Si oui, où et comment l'appliquez-vous ? Si non, pourquoi ?

.....

10. Existe-t-il des services qui effectuent le même travail que le vôtre ? Si oui, lesquels et quels sont vos rapports avec eux ?

.....

12. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accomplissement de vos différentes missions ?

.....

.....

13. Quels sont les grands problèmes qui concernent les travaux publics et l'aménagement du territoire dans la commune ?

.....

14. Quelle est votre attitude face aux différents aspects négatifs qui nécessitent l'intervention des TP/AT ?

.....

15. Quelles sont les solutions pour résoudre les problèmes liés aux TP/AT ?

.....

Merci pour votre collaboration

Annexe 8

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AU RESPONSABLES DU
SERVICE DE LA SALUBRITE DE L'HOTEL DE VILLE**

THEME : Assainissement des milieux

A. Généralités

1. Commune de Mont Ngafula (Ngaliema et Selembao)

1. N° de la fiche d'enquête :

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur

B. Identification de l'enquêté

1. Sexe : - Age :ans - Etat civil : - Niveau d'études.....

2. Date d'engagement dans l'administration publique.....

3. Date d'affectation au service de Salubrité Hôtel de ville de la commune ?

.....

C. Aspects relatifs au fonctionnement du service

1. Quelles sont les différentes missions du service de salubrité/Hôtel de ville dans la commune ?

.....

2. Quelles sont les stratégies utilisées pour accomplir ces différentes missions ?

.....

2. Quels sont les divers moyens matériels que vous utilisez pour l'accomplissement de vos tâches ?

.....

3. D'où proviennent les moyens financiers nécessaires pour votre fonctionnement ?

5. Vos services génèrent-ils des recettes ? Si oui, quelles sont-elles ? Si non, pourquoi ?

.....
 6. Etes-vous contrôlés régulièrement par vos autorités ? Si non, pourquoi ?

.....
 7. Combien d'agents sont gérés par votre service ?.....Le nombre est-il suffisant ?....

.....
 Les agents ont-ils une formation requise ?.....Sont-ils encadrés et motivés.....Quelle est la moyenne d'âge de vos agents ?.....

8. Possédez-vous un plan directeur de l'aménagement de la commune ?

.....
 9. Quels sont les travaux publics que vous effectuez régulièrement ?

.....
 10. Ces travaux sont-ils correctement effectués sur le terrain ? Si non, pourquoi ?

.....
 11. Existe-t-il des services qui effectuent le même travail que le vôtre ? Si oui, lesquels et quels sont vos rapports avec eux ?

.....
 12. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accomplissement de vos différentes missions ?.....

13. Quels sont les grands problèmes qui concernent votre service ?

.....
 15. Quelle est votre attitude face aux différents aspects négatifs qui nécessitent l'intervention du service de salubrité / Hôtel de ville ?

.....
 15. Quelles sont les solutions pour résoudre les problèmes liés à la salubrité Hôtel de ville ?

Merci pour votre collaboration

Annexe 9

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AU RESPONSABLES DU SERVICE
DE L'HABITAT DE LA COMMUNE**

THEME : Habitat**A. Généralités**

1. Commune de Mont Ngafula (Ngaliema et Selembao)

1. N° de la fiche d'enquête :

2. Date de l'enquête

3. Enquêteur

B. Identification de l'enquêté

1. Sexe : - Age :ans - Etat civil : - Niveau d'études.....

2. Date d'engagement dans l'administration publique

3. Date d'affectation au service de l'Habitat.....

C. Aspects relatifs au fonctionnement du service

1. Quelles sont les différentes missions du service de l'Habitat de la commune ?

.....

2. Quelles sont les stratégies utilisées pour accomplir ces différentes missions ?

.....

4. Quels sont les divers moyens matériels que vous utilisez pour l'accomplissement de vos tâches ?

.....

4. D'où proviennent les moyens financiers nécessaires pour votre fonctionnement ?

.....

5. Vos services génèrent-ils des recettes ? Si oui, quelles sont-elles ? Si non, pourquoi ?

.....

6. Etes-vous contrôlés régulièrement par vos autorités ? Si non, pourquoi ?

.....

7. Combien d'agents sont gérés par votre service ?.....Le nombre est-il suffisant ?

.....

Les agents ont-ils une formation requise ?.....Sont-ils encadrés et motivés.....Quelle est la moyenne d'âge de vos agents ?

.....

7. Etes-vous en possession des textes réglementant la gestion de l'habitat de la commune ?.....Ces textes sont-ils diffusés, connus et respectés par les citoyens ?

.....

9. Avez-vous un programme de gestion de l'habitat de la commune en ce qui concerne ?

- Les conflits locatifs
- La densité d'occupation des habitations
- L'hygiène de l'habitat
- L'assainissement de l'habitat (égout, fosse septique, caniveaux, collecteurs)
- L'accessibilité de l'habitat (voirie)
- Taux du loyer

11. Existe-t-il des services qui effectuent le même travail que le vôtre ? Si oui, lesquels et quels sont vos rapports avec eux ? Si non, pourquoi ?

.....

11. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accomplissement de vos différentes

missions ?.....

12. Quels sont les grands problèmes qui concernent votre service ?

.....

13. Quelle est votre attitude face aux différents aspects négatifs de l'habitat ?

- La dictature des bailleurs
- L'instabilité du taux de loyer
- Le déguerpissement sans préavis
- L'insuffisance de l'habitat
- Promiscuité dans l'habitat

- Le manque de voirie et de drainage
- Les aspects peu esthétiques de l'habitat

14. Quelles sont les solutions pour résoudre les problèmes liés à l'habitat ?

.....

.....

Merci pour votre collaboration

Annexe 10

**FEUILLE DE COMPTAGE DES VEHICULES ET DEUX-ROUES
DE 6H00 A 10H00 ET DE 16H00 A 19H00**

Site..... **Rue** :..... **..... Allant de**
Vers.....
Nom du Compteur..... **Date**.....
Tél.....

Tranche horaire	Voyages véhicules	Deux-roues
6h00 – 7h00		
7h00 – 8h00		
8h00 – 9h00		
9h00 – 10h00		
Total		
16h00 – 17h00		
17h00 – 18h00		
18h00 – 19h00		
Total		
Total Général		

Annexe 11

SITES TOURISTIQUES DE KINSHASA

Com.	Types	Dénomination site	Spécificités des sites	Gestion du site	Etat du site	Promoteur	Création
Barumbu	Industriel	BRALIMA	Industrie brassicole	Prive	Bon	Mr. Heineken	1923
	Culturel	Aérodrome de Ndolo	Piste d'atterrissage et de décollage des avions	Etat	Bon	Belges	1923
		ISTA	Milieu éducatif et Institut d'enseignement supérieur pour la formation des techniciens et des ingénieurs	Etat	Bon	Etat	1975
Gombe	Culturel	Building FORESCOM	Premier building de Kinshasa où logent les différents services et les entreprises tant nationales qu'étrangères	Etat	Bon	Belges	1945
		Centre Béthanie	Centre d'accueil servant à des retraites, recollections, des conférences	Prive	Bon	Archidiocèse de Kinshasa	1922
	Culturel	Mausolée Mzee L.D. Kabila	Lieu où repose le corps du 3 ^{ème} président assassiné le 16 janvier 2001	Etat	Bon	Président Joseph Kabila	2001
		Résidence de l'ancien premier ministre	C'est une maison d'habitation	Prive	Bon	Lumumba	
		Tombe de Ngaliema	Lieu où a été enterré l'ancien chef coutumier Teke/Humbu	Etat	Délabré	Etat	
		Marche central	Cfr marche de la Liberté	Etat	Bon	Etat	
		Terrain golf	Terrain de jeux	Prive	Bon	Belges	1943
Hôtel Memling	Un hôtel à 5 Etoiles	Mixt	Bon				

			e			
Culturel	Hôtel Sultani	Hôtel 4 étoiles	Prive	Bon	Dr Sulu Ngalamulume	2007
	Hôtel Venus	Un hôtel a trois étoiles	Prive	Bon	Vital Kamerhe	2005
	Place du cinquantenaire	Jeux d'eau	Etat	Bon	Etat	2010
Naturel	Jardin botanique	Espèces d'arbres et des oiseaux	Etat	Bon	Ferdinand BOOC	1933
	Jardin zoologique	Diversité d'animaux comme le singe, le serpent, le crocodile, l'ours, le chimpanzé...	Etat	Bon	Ferdinand BOOC	1936
	Nautic club	Un lieu de divertissement dans les canons rapides	Prive	Bon	Comité des Belges	1970
Culturel	Yatch club de Kinshasa	Un lieu de divertissement dans les canons rapides	Prive	Bon	Association de Belges	1943
	Banque centrale du Congo	Institution officielle d'émission et transfère monétaire et financière à la fois nationale et internationale de la RDC	Etat	Bon	Etat	1961
	Cimetière de la Gombe	Où résident les tombes de personnes mortes	Etat	Bon	Etat	1892
	Grand hôtel de Kinshasa	Hôtel 5 étoiles moderne	Mixte	Bon	PAN AM	1971
	Hôpital General de Kinshasa	Grand complexe medico-sanitaire de référence de la RDC	Etat	Bon	Colonie belge	1917
	Marche des arts	Marche des artistes peintres, sculpteurs, céramistes, fabrication et exposition d'œuvres d'art de tout genre	Etat	Bon	Ouest africains	1981
	Palais de la nation	Actuellement résidence officielle du président	Etat	Bon	Etat	1948
	Port ONATRA et Beach	Centre portuaire porte d'entrée et de sortie, lieu de rupture de charge	Etat	Bon	Colonie belge	1985

		Ngobila	(Congo Brazza)				
Kalamu	Culturel	Place des artistes (RP Victoire)	Monument en mémoire des artistes au pied duquel il y a recueillement des artistes et y a aussi apposition de leurs productions (affiches, bandes...)	Etat	Bon	Maitre Liyolo	1985
		Stade Tata Raphael	Complexe sportif national et extension de l'Université Pédagogique Nationale (option éducation physique)	Etat	A réhabiliter	Archidiocèse de Kinshasa	
		Tombe de Père Raphaël	Lieu où réside le corps du constructeur père Raphael DEKETHUL	Etat	Délabré	Archidiocèse de Kinshasa	
Kasa Vubu	Historique	Ancien cimetière de Kasa Vubu	-	Etat	Inexistant	Etat	
		Bosquet palais du peuple	-	Etat	Inexistant	Etat	
		Résidence du président Kasa- Vubu	Prive	Prive	Bon	OPEKA	
		Monument de Kasa Vubu	Monument en mémoire du président de la RDC	Etat	Bon	Etat	2010
	Culturel	Marche Gambele	Commerce (Achat et vente des biens et services)	Etat	Bon	Etat	
		Centre d'accueil Kimbanguiste	Représentation officielle de l'église Kimbanguiste. On y trouve salle de conférences, salle de culte et une maison de passage	Prive	Bon	EJCSK	1959
Kimbanseke	Industriel	Mini barrage de Ndjili	Production de l'électricité : centre d'expérimentation pour les étudiants (ISTA, IBTP, ISPT...)	Etat	Bon	Ndjili brasserie	
	Naturel	Lac vert de Mikondo					
		Mona Paradis	Visite du jardin botanique, pique-nique, baignade	Prive	Bon	Mr Jean	1963
Ki	C	Stade des	Complexe sportif : compétition	Etat	Bon	Etat	1994(

		martyres	locale, internationale, autres activités comme campagnes d'évangélisation, concerts, cultes et cérémonies d'investiture				1988)
		Centre Mongita	Centre de culture et de loisir ou se produisait des théâtres, fêtes, mariages, exposition, production musicale (concert)	Etat	Bon	Etat	-
Kintambo	Culturel	Centre Nganda	Centre d'accueil catholique où l'on trouve chapelle, grotte, des manifestations comme : conférences, recollection, retraites, réunion, maison de passage	Prive	Bon	Archidiocèse de Kinshasa	1965
		Centre Lassalien de Kinshasa	Centre d'accueil catholique	Prive	Bon	Fr Bernard KIPSEMI EL	1997
	Culturel	Centre Saint Clément	Centre catholique où on trouve une chapelle, des manifestations telles que : conférences, réunion, maison de passages	Prive	Bon	Peres Rédemptoristes	2010
		Chapel SIMS	Première chapelle de protestant à Kinshasa. Lieu de culte, des réunions et de conférences	Prive	Bon	Révérénd SIMS AARON	1891
		Centre Theresianum	Centre d'accueil catholique où l'on trouve une chapelle, des manifestations telles que : conférences, recollection, retraite, réunion, maison de passages	Prive	Bon	Peres Carmes Deschaux	1988
		Clinique Nganda	Clinique où l'on trouve différents services : maternité, soins intensifs, hospitalisation des malades	Prive	Bon	Dr SULU Ngalamulume	1984
		Hôpital et maternité de Kintambo	(cfr hôpital général de Kinshasa)	Etat	Bon	Etat	1958
		Symphonie des arts	Résidence privée où on trouve une salle de danse et l'exposition des	Prive	Bon	Missionnaires	

			œuvres d'arts des étudiants de l'ABA			Mennonistes	
Lemba	Culturel	Campus UNIKIN et Plateau	Institution d'enseignement supérieur et universitaire avec plusieurs facultés et options (Centre nucléaire).	Etat	Bon	ULC	1954
		Centre nucléaire de Kinshasa	Centre expérimental de chimie nucléaire (fabrication de bombe explosifs ; un danger permanent pour la population à cause des rayonnements radioactifs)	Etat	Bon	CGEA (Belges)	1959
	Nat	Espace Ngindu	Hôtel à 2 étoiles, restaurant, loisir, salle de fêtes	-	-	Matondo Takizala	2000
Limete	Ind.	Bracongo	Industrie brassicole	Prive	Bon	Mr. P. CATEL	1961
	Culturel	Centre Bondeko	Centre d'accueil catholique (chapelle, manifestations : conférences, réunion, maison de passage)	Prive	Bon	Père Arthur Diverney De Lessis	1970
		Clinique Bondeko	Maternité, soins intensifs, hospitalisation, morgue	Prive	Bon	Père Arthur Diverney De Lessis	1989
		Echangeur de Limete	Monument le plus haut de Kinshasa	Etat	Bon	Etat	1968
		FIKIN	Complexe commercial, centre international d'exposition d'articles divers, centre culturel.	Etat	Bon	Etat	1969
		Hôpital Saint Joseph	Clinique (maternité, soins intensifs, hospitalisation des malades, morgue)	Prive	Bon	Archidiocèse de Kinshasa	1982
	Historique	Monument P E Lumumba	Présente l'ancien premier ministre du Congo	Etat	Bon	Etat	2002
		Tombe de Ngaliema	-	Etat	Délabré	Etat	
	Lingwala	Culturel	Cathédrale Notre Dame	Cérémonies officielles : mariage, messe de recueillement, ordination sacerdotale	Prive	Bon	Archidiocèse de Kinshasa

		Eglise du centenaire	Lieu de culte protestant, paroisse internationale, centre d'évangélisation et de formation, on y trouve le cimetière de Monseigneur Bokeleale	Privé	Bon	Mgr Bokeleale	1994	
		RTNC	Cite de la radio et télévision nationale congolaise où domine une tour a 19 étages, on y trouve aussi le camp OCPT	Etat	Bon	Etat	1945	
		Palais du peuple	Siege du parlement congolais (réunion, congrès, salle internationale, restauration, esplanade)	Etat	Bon	Etat	1975	
		Académie des beaux-arts	Institut d'enseignement supérieur pour la formation des artistes : peintres, sculpteurs, etc.	Etat	Bon	Rév. S. Marc Walenda	1957	
		Congo loisirs	Complexe récréatif pour enfants (jeux tels que : train électrique, balançoire, voiture électrique etc., les restaurants	Privé	Bon	Mr P. Mundeke Djunga (Shako)	2004	
	Maluku	Naturel	Centre Dokolo	Ferme agricole	Privé	Bon	Mr Dokolo	1973
			Chute de Mai Ndombe	Visite des animaux, il y a l'hébergement, la restauration.	Etat	Bon	Etat	1963
			Mangengenge	-	Etat	Bon	Etat	1974
			Nganda Maman Ikene	Marche de vente des poissons frais et boucanes, les bars, il y a des paillottes.	Privé	Bon	Maman Ikene	1976
			Nganda Petit Paradis	Lieu de divertissement et de distraction, promenade (par canon rapide) au bord du fleuve Congo.	Privé	Bon	Mr Pesi Nzeyi Lopesa Georges)	1995
Etangs modernes Thomas Daniel			-	-	-	-	-	
Port Mazer			Lieu de vente et d'achat des marchandises, de voyage	Privé	Bon	-	2006	
SIFORCO			Industrie pour la fabrication des	Etat	Bon	Etat	-	

			planches					
		Réserve de Mbombo Lumene	Ferme agricole (culture de maïs, manioc, patates douces et élevage)	Etat	Bon	ICCN	1968	
		Centre Gafura	Hôtel (restaurant, hébergement)	Privé	A réhabiliter	-	1968	
		Terre jaune Munguludiaka	Lieu de vente et d'achat des marchandises	Privé	Bon	Munguludiaka	1965	
Masina	Culturel	Marché de liberté	Lieu de vente et d'achat des marchandises, on y trouve un parking pour les véhicules (transport en commun surtout), des kiosques, des gargotes (Malewa) et beaucoup d'autres choses	Etat	Bon	Mzee LD Kabila	2000	
		SEP CONGO	Usine pour la production du pétrole	Etat	Bon	Etat		
	Ind.	Usine BKTF	Usine de fabrication du pain	Privé	Bon	BISSNE, ...		
Matete	Naturel	Village Sylo	Lieu de divertissement au bord de la rivière Ndjili	Privé	Bon	Mr Sylo	1997	
Mont Nafula	Naturel	Chute de la Lukaya	Lieu de divertissement en se lavant, pêchant les poissons, on y trouve un restaurant, des palmeraies et d'autres arbres	Privé	Bon		2003	
		Chez le Boss	Lieu touristique attirant par sa beauté	Privé	Bon	Mr. Lutumba	2005	
		Lac de Ma Vallée	Cfr chute de la Lukaya	Privé	Bon	Mr P Hardy	1957	
		Lola ya Bonobo	Protection et entretien des Bonobo	Privé	Bon	Mme Claudine André	1954	
		Vallee Matsuku-tshuku	-	-	-	-	-	1994
		Grotte de Kinsuka	-	-	-	-	-	-

Ngaliema		Route de caravanes	Les vestiges de la route tracée par Stanley	Etat	-	Colonie belge	-
		Site Tshilombo	-		-	-	-
		Mbudi Nature	Lieu de divertissement au bord du fleuve : marche pédestre et restauration	Privé	Bon	Maître Mbuyu	2003
		Do me	Divertissement sur la rivière Ndjili, baignade et la pêche	Privé	Bon	Mr WINNER	2005
	Industriel	Carrière de Kinsuka	Usine de carigrés (production des concassées, la présence des grosse pierres (grès), rapides de Kinsuka	Etat	Bon	Etat	1973
		Centre Météo	Centre de recherche météorologique	Etat	Bon	Gouvernement Belge	1941
		CHANIMETA L	Chantier naval, fabrication des bateaux, casseroles et tôles métalliques	Privé	Bon	Adolph Mkue	1941
		Société BOUKIN	Usine de fabrication et recyclage des objets en verre	Privé	Bon	Etat	
	Naturel	Baobab de Stanley	Un grand arbre appelé baobab	Etat	Bon	Colonie belge	1918
		Chez le Papillon	Divertissement au bord du fleuve, restauration	Privé	A réhabiliter	Mr Papillon	2005
Iles Mimosas		-	-		Etat		
Mfuti fleuve		-	-	-	-		
Delikate		Divertissement au bord du fleuve, restauration, hébergement, piscine	Privé	Bon	Mr Banzola Ndongosi A.	2009	
Premier hôpital de Kinshasa (actuelle maison)		Lieu abritant divers services administratifs de la commune de Ngaliema	Privé	Bon	Mr Diantete bourgmestre	1958	

		communale)					
		Symphonie naturelle	Un lieu de culte pour les rose-cristiens, une concession pour l'église message du Graal, présence d'une forêt naturelle	Privé	Bon	Ndangi Mpia Innocent	
		Espace à suivre	-	-	-	-	-
	Naturel	Parc présidentiel	Une certaine diversité d'animaux sauvage à l'époque	Etat	A réhabiliter	Etat	1967
		Site TATEM	Cfr chez Tintin	Privé	Bon	Kusangu B. E.	2007
	Culturel	Amical sportif de Kinshasa (ASK)	Piscine, restaurant, balançoire	Privé	Bon	Association portugaise au Congo	1930
		Cité de l'OUA	Restauration, hébergement, hôpital	Etat	Bon	Etat	1968
		Cercle hippique de Kinshasa	Ecuries, piste de course pour les animaux	Privé	Bon	Association belge	
		Hôpital de la rive	Formation médicale spécialisée pour le traitement de la lèpre	Etat	Bon	Belges	1917
		Palais de marbre	Maison de résidence, une chambre où était assassiné le président Kabila, cette chambre d'expositions de reliques du président	Etat	Bon	Etat	
		Musée National du Congo	Ce site nous offre les expositions d'art à visiter dans la salle et en public, y compris les différents monuments ; sans oublier la peinture et la sculpture	Etat	Bon	Association des amis de l'art indigène	1970
		UPN (Université Pédagogique Nationale)	Cfr Unikin	Privé	Bon	Belges	1961
		Ind.	UPAK	Industrie célèbre grâce à la fabrication des pains de différentes	Privé	Bon	Carvalho L.

			sortes				
N'sele	Naturel	Cité de Kinkole	Cité de pêcheur, hôpital de référence, Nganda maboke, maison communale	Privé	Bon	Etat	1967
		Domaine et parc présidentiel de N'sele	Usine de fabrication de tomate, salle de conférence, hébergement, restauration, élevage de la volaille, culture maraichère	Etat	Bon	Etat	1967
		Jardin d'Eden	Lieu de passage, de divertissement par des randonnées fluviales, les jeux pour les enfants, la restauration, pique-nique.	Privé	Bon	Mr Bartha	2005
		Maisons des religieux	Activités touristiques diverses : baignade, grandes paillottes pour les manifestations (conférences, réunions, petites fêtes)	Privé	Bon	Mr Marc	2003
		Nganda Yala	Randonnées par pirogue ou par baleinière, baignade	Privé	Bon	Mme Colette Yala	1967
		N'sel Folis	Piscine olympique, étangs piscicole, contemplation du fleuve	Etat	A réhabiliter	Etat	1967
		Luna Park	Cfr Congo loisir	Privé	Privé	Bon	2010
		Mboka elengi	-	-	-	-	-
		Pagode et hôtel de N'sele	Transforme en camp militaire	Etat	Délabré	Etat	1967
		Simon's Plaza	Restaurant, baignade dans la petite rivière, paillottes	Privé	Bon	Simon's	1998
Selenbao	Culturel	Aéroport international de N'djili	Porte d'entrée et de sortie de personnes et des biens par voie aérienne	Etat	Bon	Belges	1959
		Prison de Makala	Centre Pénitencier de Rééducation de Kin	Etat	Bon	Etat	
		Sanatorium de Makala	Cfr Hopital General de Kintambo Etat	Etat	Bon	Etat	1958

Source: Ministère du tourisme complété par Mvudi et Mukengeshayi

Annexe 12

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES
Division Urbaine des Affaires Foncières

FICHE D'IDENTITE

NOM :
PRENOM :
B.P. :
ADRESSE :
S.D. OU CARTE D'IDENTITE :
LIEU ET DATE DE NAISSANCE :
PROFESSION :
NATIONALITE :
ETAT - CIVIL :
REGIME MATRIMONIAL :
NOM DE L'ÉPOUSE OU L'ÉPOUX :

..... / / 20

SIGNATURE

Annexe 13

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des Affaires Foncières



Modèle B de procès verbal de mesurage et de bornage
annexé à l'Ordonnance n° 98 du 13 mai 1963

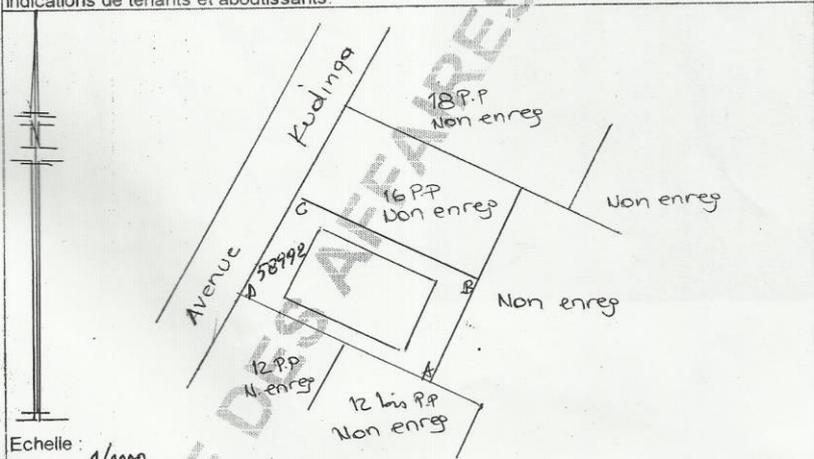


PROCES-VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE OFFICIEL N°

Nous NZEBA KADIATSHILA, RESIDENT A KINSHASA Géomètre du Cadastre (1)
géomètre agréé, assermenté en cette qualité, le _____
par le tribunal de première instance sis à _____
certifions avoir procédé l'an deux mille NEUF, LE SIXIEME JOUR DE MOIS DE NOVEMBRE
au x TRAVAUX DE mesurage et au bornage de la parcelle décrite ci-après à la demande de
MONSIEUR LE CHEF DE DIVISION DU CADASTRE/LOUE NGAPULA

Province : KINSHASA	Parcelle cadastrée sous le numéro : 58992
District : MONT NGAEULA	02 A 15 CA 45
Ville : KINSHASA	Superficie (2) : 02 ARES 15 CA 45%
Localité : MUSEEP. C.P.A.	DEUX ARES QUINZE CENTIARES
Commune : MONT NGAPULA	QUARANTE CINQ CENTIEMES.
Lieu dit : N° 14 AV. KUDINGA	

Croquis Orienté de la parcelle, des constructions et des servitudes éventuelles.
Indications de tenants et aboutissants.



Bornage	Sommets	Longueur	Angles
Nous avons placé des bornes réglementaires moyennes de dimensions	A	10,90m	97°50
aux sommets marqués	B	19,65m	102°525
des bornes réglementaires moyennes de dimensions 0,15 x 0,15 x 0,70m	C	10,90m	98°93
existent aux sommets marqués A, B, C et D	D	19,90m	101°045
	A	61,35m	400°00

Énumération des constructions avec référence croquis : FONDATION
Instrument employés pour le mesurage : UN RUBAN DE 30 METRE
Dressé en triple à KINSHASA le 06/11/2009/20
le géomètre du cadastre (1), le géomètre agréé

Accord du propriétaire
N.B. Aucun grattage ni surcharge ne peut être fait sur le procès-verbal
Les erreurs doivent être rectifiées par des annotations datées et signées par le géomètre

(1) Berrer l'inscription qui ne convient pas.
(2) Superficie en chiffres et en toutes lettres.
Modèle B de procès-verbal de mesurage et de bornage annexé à l'Ordonnance n° 98 du 13 mai 1963.

Annexe 14

République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Foncières

Pas encore



COMMISSION DE CONTROLE

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

PROCES-VERBAL D'EXPERTISE N° _____

Service demandeur : _____

Objet : _____

De : _____

A : _____

Parcelle cadastrée N° _____ Commune de : _____

Enregistrement Vol : _____ Folio : _____

Autres titres d'occupation : _____

DESCRIPTION

Type et usage d'immeuble : _____

Matériaux utilisés	Fondation : _____	Murs : _____
	Toiture : _____	Clôture : _____
	Charpente : _____	Menuiserie int : _____
	Peinture : _____	Menuiserie Ext : _____

Autres détails : _____

EVALUATION

Constructions principales : _____

Annexes ou valeurs indivises : _____

Clôture : _____

Autres constructions : _____

TOTAL :

Facteur d'entretien : _____

Vétusté : _____

RESTE

Valeur terrain nu : _____

Valeur forfaitaire des plantations : _____

VALEUR VENALE DU FONDS : _____

Fait de bonne foi à _____, le _____

L'Expert

0116304

Annexe 15

GROUPEMENT NGOMBE

VILLAGE NGOMBE

CLAN MPANZU-AKABA**ACTE DE CESSION**

Entre les soussignés,

Monsieur NGASWE NESTOR, Chef Coutumier de village Ngombe, Résidant à Ngombe Village, Quartier C.P.A.-MUSHIE dans la Commune de Mont-Ngafula "Cédant" de première et Monsieur, Madame.....

Rue.....N°.....Quartier.....

Commune de ci après dénommé "Cecessionnaire"

De seconde part. Il est convenu ce qui suit : Le Cédant cède un fond à Monsieur, Madame Au prix de

Et dont la superficie est de Soit le Cecessionnaire a versé la somme de à titre d'indemnisation.

La présente cession lui donne droit de jouissance et d'acquisition des Papiers Fonciers suivant le Droit Civil auprès des Autorités Politico-Administratives du Pays.

La présente Cession entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait en deux exemplaires.

Fait à Kinshasa, le/...../20

Le Chef Coutumier

Témoins

Concessionnaire

Annexe 17

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO



Ville de Kinshasa
Commune de Nsele
Service de Population



**ATTESTATION DE TITRE DE PROPRIETE ET
D'ENREGISTREMENT DE PARCELLE N° 1698 / POP / 2009**

Je soussigné, NKAMA INDI Augustin Bourgmestre de la Commune de Nsele à *****
Kinshasa, atteste par la présente que Monsieur, Madame : KABASELE MULAMBA *****
N° carte identité : *****
résidant sur l'avenue KIBATI, n° 40, Quartier KASAÏ dans la Commune de BARUMBU est ****
propriétaire de la parcelle sise l'avenue, n°, Quartier MPASA III/BIBWA, *****
Commune de N'SELE et qu'il est originaire de KENA Secteur DIBANDA, Territoire de LULUA,
District de DIBAYA, Province de KASAÏ-OCIDENTAL *****

Le présent titre de propriété lui octroyé par suite de contrat de vente intervenu à la date
du 04/05/2009 entre Monsieur, Madame NGATIENE MUNZIAMI Jean Pierre ancien *****
propriétaire d'une part et l'acquéreur d'autre part; ladite vente est enregistrée dans le livre des
ventes des parcelles à la Commune sous le N° 1699, attesté par la confirmation du Chef de **
Quartier N° du/...../..... *****

N.B. : Vu sa régularité administrative, cette attestation tenant lieu du titre précaire sur le
droit d'occupation de votre parcelle vous permet de vous octroyer le titre de concession *****
perpétuelle sur le fond occupé auprès de Monsieur le Conservateur des titres immobiliers.*****

Fait à Kinshasa, le 26 mai 2009

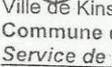
Le Bourgmestre
Nkama InDI Augustin



00595177
Dont coût ...
Quittance n° ...
Du ...

Annexe 18


 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
 DU CONGO


 Ville de Kinshasa
 Commune de Mont-Ngafula
Service de la Population

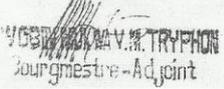


ATTESTATION D'OCCUPATION PARCELLAIRE
N° 06496/L/2009

Je soussigné, Olivier SAYA MANDJIA, Bourgmestre de la Commune de Mont - Ngafula*****
 Kinshasa, atteste par la présente que la parcelle sise Avenue/Rue Kudinga n°14 *****
 localité Moanda, Quartier Mushie C P A, dans la Commune de Mont - Ngafula *****
 Kinshasa, indique comme occupant Mme, Mr : *****
N' KASHAMA MUTUANYA Léonard *****
 suivant l'acte de vente du 28 / 02 / 2008 *****

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit en
 conformité avec l'Ordonnance - loi n° 60.088, n° 60.069 du 18 janvier 1980 modifiant et
 complétant la Loi n° 021/73 du 20 juillet 1973 en son article 140.

Fait à Kinshasa, le 12 octobre 2009

LE BOURGMESTRE,

 V. M. TRYPHON
 Bourgmestre - Adjoint

10677322

Annexe 19

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
 CIRCONSCRIPTION FONCIERE
 DE :

Kinshasa le 21 DEC 2009
 N° 5 / 7 / 3046 / 2009



B.P 3025 - Tél. 23650
 KINSHASA /

Transmis copie pour information aux :

- Monsieur le Directeur Général des Impôts à KINSHASA / GOMBE
- Monsieur le Bourgmètre de la Commune à KINSHASA MONT-NGAFULA
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre à KINSHASA MONT-NGAFULA

A Monsieur NKASHAMA LEONARD
 Avenue Sankuru n° 10
 COMMUNE DE KINTAMBO

ANNEXE : 2
 Réf. :
 OBJET :
 PROJET CONTRAT A LA SIGNATURE
 PARCELLE N° 58992
 COMMUNE DE : MONT-NGAFULA

Mlle, Mme, Mr.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, en double exemplaire le projet de contrat de location relatif à la parcelle n° 58992 située dans la Commune de MONT-NGAFULA

Ce contrat a été aux conditions suivantes :

- Durée du contrat	: TROIS ANS
- Date de prise en cours	: 01.12.2009
- Loyer annuel	: 5.063,00 FC
- destination de la parcelle	: RESIDENTIELLE

Je vous prie de bien vouloir retourner les deux exemplaires de ce projet dûment signé sous rubrique «LE LOCATAIRE». L'original qui vous est destiné vous parviendra par la suite après signature et numérotation de ma part.

J'attire votre attention sur le fait que votre contrat n'interviendra qu'après paiement de la somme ci-dessous :

- Taxe d'établissement du contrat	: 3.572 FC
- Frais de résiliation croquis	: 2.820 FC
- Frais de croquis	: 2.256 FC
- Occupation provisoire	: 3.760 FC
- Loyer du au 01.12 au 31.12.09	: 2.256 FC
	: 5.063 FC

A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance n° :
 TOTAL : 19.727 FC

Montant que je vous prie de bien vouloir verser entre les mains du comptable des Titres Immobiliers de Kinshasa ou à son compte n° 11.050/1524 chez la Banque Centrale du Congo à Kinshasa. A défaut, je me verrais obliger de considérer votre désintéressement comme une renonciation tacite à votre demande qui sera classée sans suite.

Votre attention est attirée sur le fait que la mise en valeur du terrain doit être entamée dans les dix-huit mois à compter à partir de la date de la signature du contrat, à défaut, ce dernier pourra être résilié de plein droit

Veillez agréer, Mlle, Mme, Mr. mes salutations et ma considération distinguée.



Annexe 20

7as encare

N°...../20..... (7)

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE

EX.
PREMIER FEUILLET
COMMUNE DE : MONT-NGAFULA
VILLE DE : KINSHASA
LOTISSEMENT : CPA. MUSHIE
USAGE : RESIDENTIELLE

CONTRAT DE LOCATION MN 2496 du 22/01/2010

ENTRE

1°) La République Démocratique du Congo, représenté par le Chef de Division Urbaine des Affaires Foncières pour la Ville de KINSHASA..... agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Arrêté Ministériel n°76/00014 du 30 janvier 1976, ci-après dénommée « LA REPUBLIQUE » de première part :

Monsieur NKASHAMA LEONARD, Fonctionnaire de l'état, né à Kinshasa le 28/12/1959 ET Marié à Dame LUPETU MADELEINE, tous de nationalité Congolaise, résidant à Kinshasa sur Avenue Sankuru n° 10 dans la Commune de KINTAMBO

2°) Ci-après dénommé (e) LOCATAIRE de seconde part :

Article 1 : LA REPUBLIQUE donne bail au locataire qui accepte une parcelle de terre située dans la Ville de KINSHASA..... Commune de MONT-NGAFULA..... portant le numéro..... 58992..... du plan Cadastral d'une superficie de 00... ha 02... ares 15..... ca..... 45.....% et dont les limites sont représentées sous un lisère jaune au croquis ci-annexé dressé à l'échelle de 1 à 1000... ème.

Article 2 : Le présent contrat prend cours le 01. DECEMBRE. 2009..... il est conclu pour une durée de TROIS..... Ans. au loyer de..... soit% du prix de référence de calculé à raison de au mètre carré.

Article 3 : Le loyer annuel est payable chez le Comptable des Titres Immobiliers de ou à son compte n°11.050/1524 chez la Banque du Congo si le montant cumulé des loyers et taxes rémunératoires dépasse les

a) Avant la signature du contrat pour le mois entier compris entre sa date prise en cours et le 31 décembre suivant.

b) Après, par anticipation le premier janvier de chaque année sans qu'il soit besoin d'aucun avertissement de la part de l'Administration.

Article 4 : Il est expressément convenu entre parties que le présent contrat est conclu sous la condition résolutoire expresse que la parcelle louée se trouve intégralement libre à la date de sa signature des présentes, de tous autres contrats généralement valables et qui grèvent la parcelle louée. Si cette condition ne se trouve pas remplie, le présent serait considéré nul et non avenue.

Article 5 : Dans la semaine de la signature du présent contrat, le locataire est tenu de fixer sur la limite de la parcelle longeant la voirie, un porteau-signal portant un écriteau qui mentionne bien lisiblement :

- le numéro cadastral de la parcelle
- le nom complet du locataire
- le numéro et la date de son contrat.

CONTRAT DE LOCATION N° NA MN 2496 DU 22/01/2010

ARTICLE 14. Pour tout ce qui concerne ou qui résulte des articles qui, précédent, le présent bail est régi par les dispositions de la loi N° 73-201 du 20 Juillet 1973 portant régime général des biens. Régime foncier et immobilier et régime des sûretés spécialement en ses articles 61 à 79.143.145 à 152, ainsi que des ses mesures d'exécution.

ARTICLE 15. (Clause spéciale éventuelle). Ce contrat de location est établi suivant Fiche parcellaire et Attestation d'occupation parcellaire

ARTICLE 16. L'inexécution d'une des conditions générales ou spéciales ci-dessus fera opérée la résiliation du présent contrat si; la sommation, le locataire ne satisfait pas à ses obligations dans le délai restant acquis de trésor.

ARTICLE 17. Pour ce qui concerne l'exécution du présent bail. Les parties déclarent élire domicile, le locataire dans le bureaux de la Commune de Mt-Ngafula La République dans les bureaux de la Division Urbaine des Affaires Foncières pour la Ville de KINSHASA, Mont-Ngafula

LE LOCATAIRE NKASHAMA LEONARD
FAIT A KINSHASA, EN DOUBLE EXPEDITONS
LE 22.01.2010



Loyer et taxes, remuneratoires immobiliers

TOTAL: 19.487.000 Fc
QUITTANE N°: 105/01/2010/2328/05
DU: 05/01/2010
KINSHASA LE: 22/01/2010

LE COMPTABLE.



Annexe 21

République Démocratique du Congo




Ministère des Affaires Foncières _____ le _____

Direction des Titres Immobiliers
Division des Titres Immobiliers de _____
Bureau Taxation _____

NOTE DE FRAIS

Objet :

J'ai l'honneur de me référer à l'acte de vente hypothécaire que vous avez déposé en annexe de votre lettre n° _____ du _____ en mes bureaux en vue de l'enregistrement à votre nom ou au nom de votre client(e) de l'immeuble sous rubrique.

Pour ce faire, je vous invite à verser en espèces au Comptable des Titres Immobiliers de Kinshasa dès réception de la présente, le montant des droits d'enregistrement s'élevant à : _____

dont détails ci-après :

Vérification acte	:	_____
Acte	:	_____
Copie	:	_____
Annulation certificat	:	_____
Nouveau certificat	:	_____
Page supplémentaire	:	_____
Annotation	:	_____
Consultation	:	_____
Droit réel	:	_____
Divers	:	_____

Total : _____

Par ailleurs, je vous prie de noter que les droits fixes et proportionnels d'enregistrement tels que repris ci-dessus sont ceux découlant de l'Ordonnance-loi numéro 70-082 du 30 novembre 1970.

Veillez agréer, _____, l'assurance de ma considération distinguée.

Conservateur des Titres Immobiliers

0205528

Hôtel des Ministères

Annexe 22

République Démocratique du Congo




Ministère des Affaires Foncières N° _____

Province ou ville de _____
Circonscription Foncière de _____

ACTE NOTARIE

Vol _____ **Folio** _____ **N° d'ordre spécial** _____

Titres immobiliers

L'an deux mil _____ le _____ jour du mois de _____
Nous _____
Conservateur des Titres Immobiliers de la circonscription foncière de _____
Certifions que l'acte dont les clauses sont ci-dessus insérées nous a été présenté ce jour par _____

Et comparissant, devant nous en présence de _____

Tous résidant à _____ témoins instrumentaires à ce requis et réunissant les conditions exigées par la loi.
Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Conservateur des Titres Immobiliers.
Aux _____ comparant _____ pré qualifié(e) _____ déclaré devant nous et présence desdits témoins que l'acte tel qu'il est rédigé renferme bien l'expression de _____ volonté.
En foi de quoi les présentes ont été signées par le _____ comparant _____ les Témoins et nous, Conservateur des Titres Immobiliers. Ainsi fait à _____
En nos bureaux, au jour, mois et an que dessus et scellé du sceaux de notre office.

Le Comparant _____ Les Témoins _____ Le Conservateur des Titres Immobiliers _____

Frais d'acte

Frais d'acte	: _____
Copie d'acte	: _____
Annulation de certificat	: _____
Nouveau certificat	: _____
Annotation	: _____
Droit réel	: _____
Droits proportionnels	: _____
Sur	: _____
Total	: _____
Suivant note de perception n° _____ du _____	

Hôtel des Monnaies.

0286932

Annexe 23

République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Foncières

Direction des Titres Immobiliers

Circconscription Foncière de _____

Division de : _____

Annexe : 2

Réf : _____

Objet : **Projet contrat de Concession Perpétuelle**

Parcelle n° : _____

Commune de : _____

Pas encart



_____, le _____

N° _____

Transmis copie pour information aux :

- Directeur Chef de Service _____
à _____
- Bourgmestre de la Commune ou Territoire
de _____
à _____
- Chef de Division du Cadastre
de _____
à _____
- A _____

Mlle, Mme, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du projet de contrat de concession perpétuelle relatif à la parcelle n° _____ située dans la Commune, Territoire de _____ que vous occupez en vertu : _____ . Je vous signale que ce contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

- Prix de référence du terrain	:	_____
- Taxe d'établissement du contrat	:	_____
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	_____
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	_____
- Note d'usage	:	_____
- Frais de mesurage et bornage	:	_____
- Frais de résiliation de bail	:	_____
- Frais de croquis	:	_____
- Frais de consultation	:	_____
- PV de mesurage et bornage	:	_____
- Occupation provisoire	:	_____
- Loyer du _____ au _____	:	_____
TOTAL	:	_____

A DEDUIRE : montant payé suivant quittance n° _____ du _____

TOTAL : _____

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du comptable des Titres Immobiliers de _____ ou à son compte n° 11.050/1524 auprès de la Banque Centrale du Congo à _____

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires de concession perpétuelle endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-joint.

Premier feuillet




Pas encore

Ministère des Affaires Foncières
 Direction des Titres Immobiliers
 Circonscription Foncière de _____
 Division de : _____

Province de : _____
 Ville de : _____
 District : _____
 Commune de : _____
 Territoire de : _____
 Lotissement : _____
 Usage : _____

CONTRAT DE CONCESSION PERPETUELLE

N° _____ DU _____

ENTRE :
 1°) La République Démocratique du Congo représentée par _____
 agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par _____
 ci-après dénommée "**LA REPUBLIQUE**", de première part,
ET :
 2°) _____

Ci-après dénommé "**LE CONCESSIONNAIRE**", de seconde part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La République concède à perpétuité au concessionnaire, qui accepte, une parcelle de terre dans la Commune ou Territoire de _____ à destination _____ portant numéro cadastral _____ d'une superficie de _____ ha _____ ares _____ ca _____ % et dont les limites sont représentées sous liseré rouge au croquis ci-annexé dressé à l'échelle de 1 à _____ ème.

Article 2 : Le présent contrat prend cours le _____
 Il fait suite au _____
 La mise en valeur réalisée sur la parcelle concédée ayant été jugée conforme aux normes imposées;

Article 3 : La redevance annuelle est fixée à la somme de _____ FC payable par anticipation de premier janvier de chaque année chez le comptable des Titres Immobiliers de la Circonscription Foncière. Le concessionnaire peut à tout moment se libérer du paiement de cette somme en acquittant le montant du prix de référence fixé à _____ FC déduction faite du montant cumulé des redevances déjà versées (1).

(1) Biffet la mention

0344598

Annexe 24



Rmsuka
MAISON TYPE JUMELLE



PERSPECTIVE



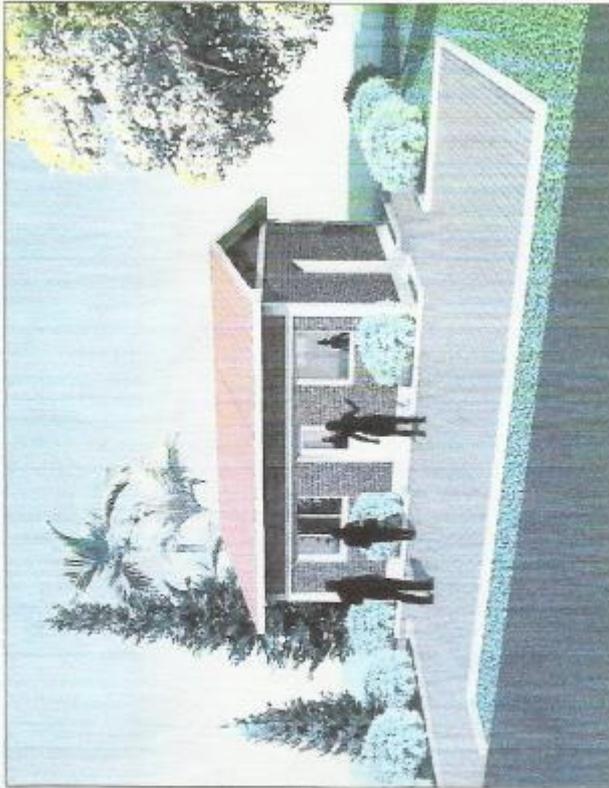
PERSPECTIVE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

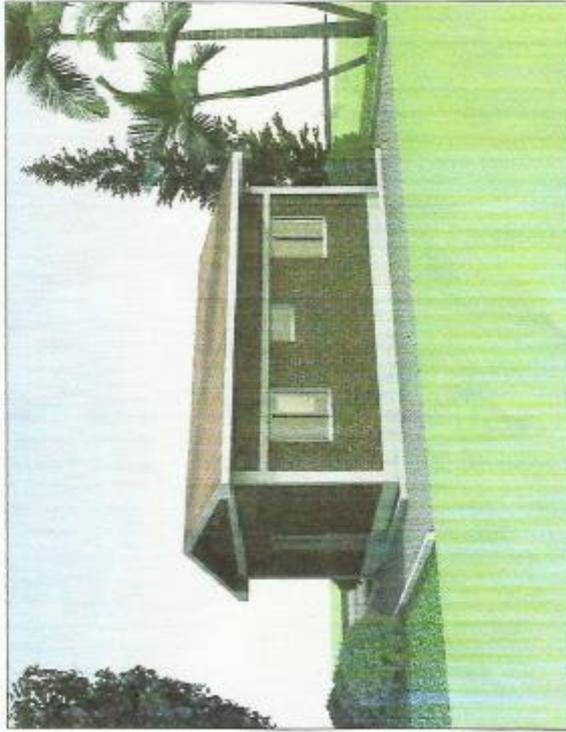


PO NSUKA

MAISON TYPE 0'



PERSPECTIVE AVANT



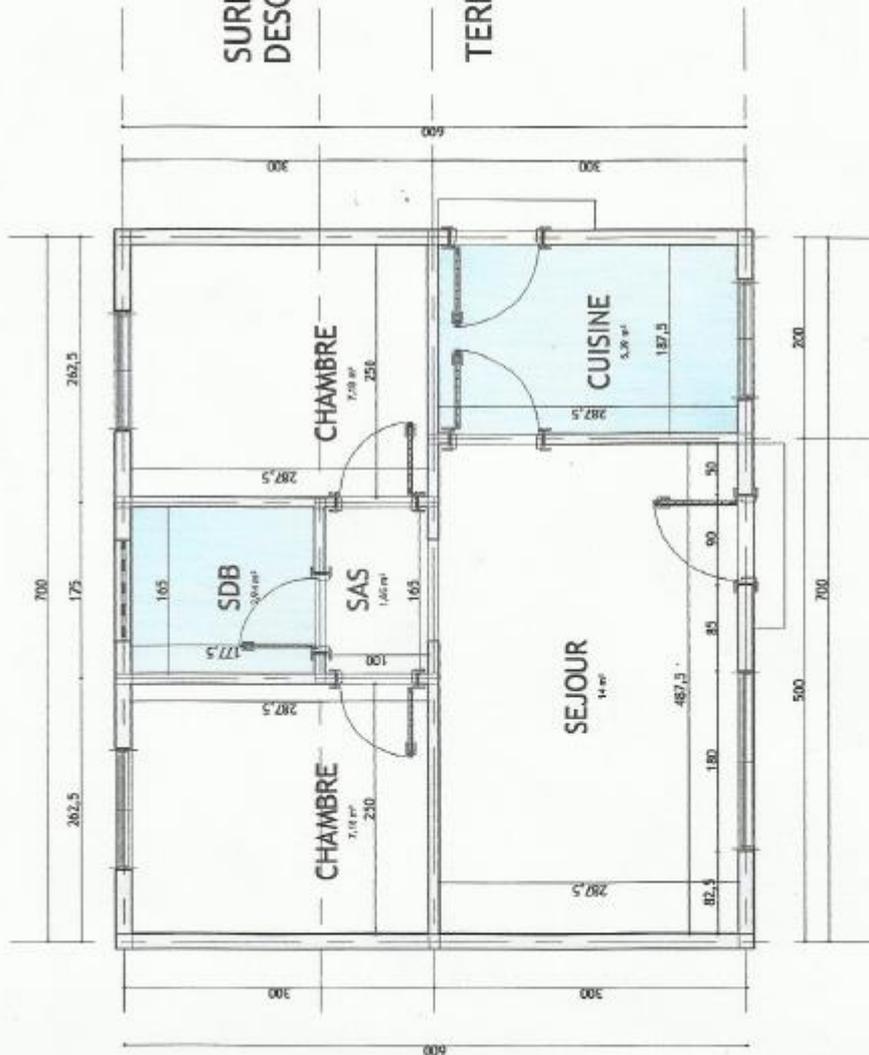
PERSPECTIVE ARRIERE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

MAISON TYPE 0'

SURFACE BRUTE : 42 m² (6x7 m)
DESCRIPTION :

- 1 séjour
 - 1 cuisine
 - 2 chambres
 - 1 salle de bains
- TERRAIN : 15x20 = 400 m²**



VUE EN PLAN

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
 COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

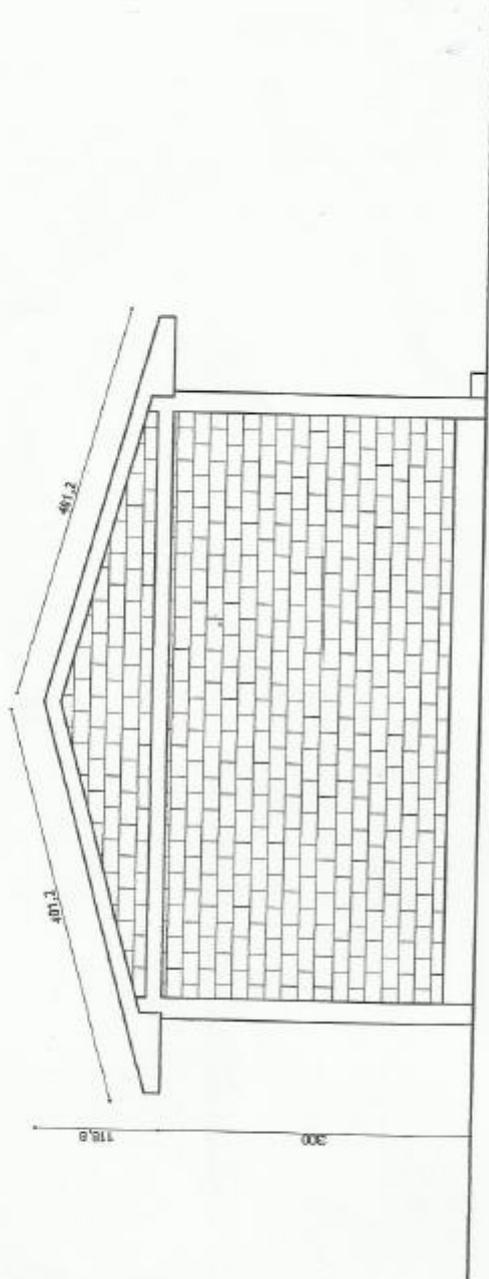
MAISON TYPE 0'



FACADE POSTERIEURE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

MAISON TYPE 0'



FACADE LATÉRALE GAUCHE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

MAISON TYPE 1



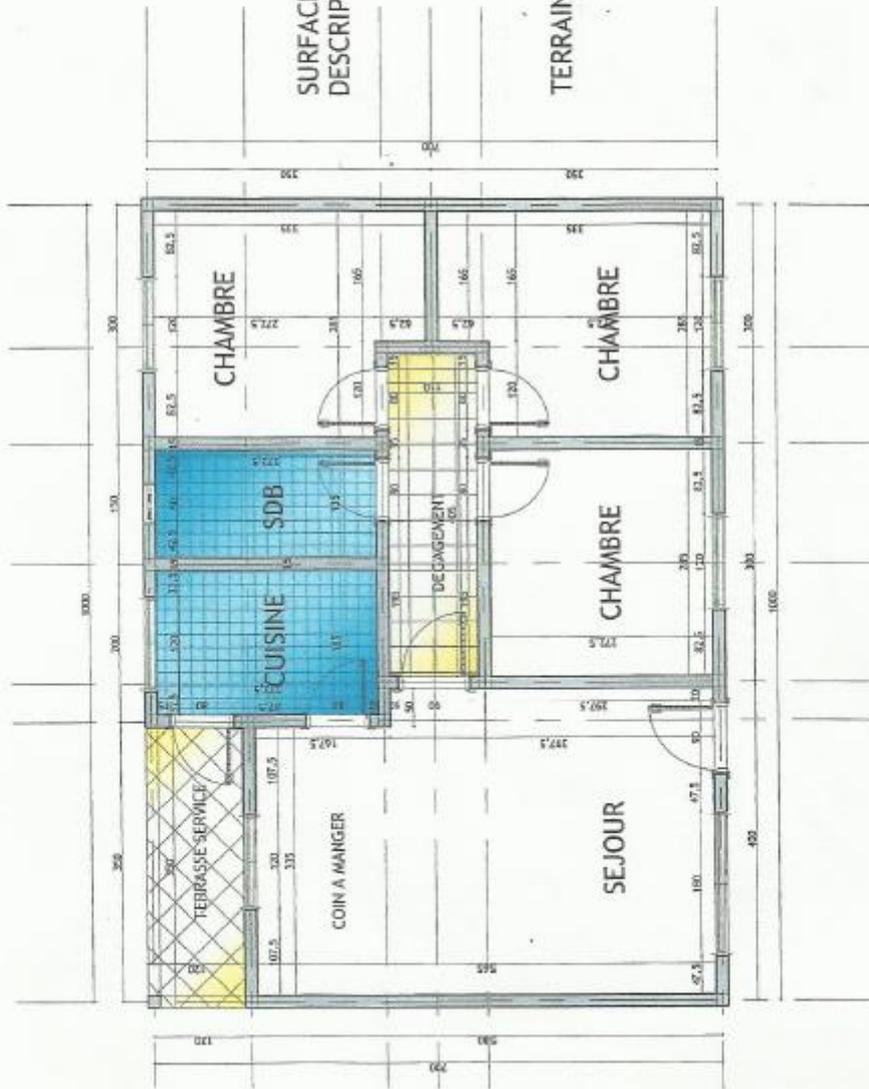
PERSPECTIVE FACADE POSTERIEURE



PERSPECTIVE FACADE PRINCIPALE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

MAISON TYPE 1



SURFACE BRUTE : 70 m² (7x10 m)
DESCRIPTION :

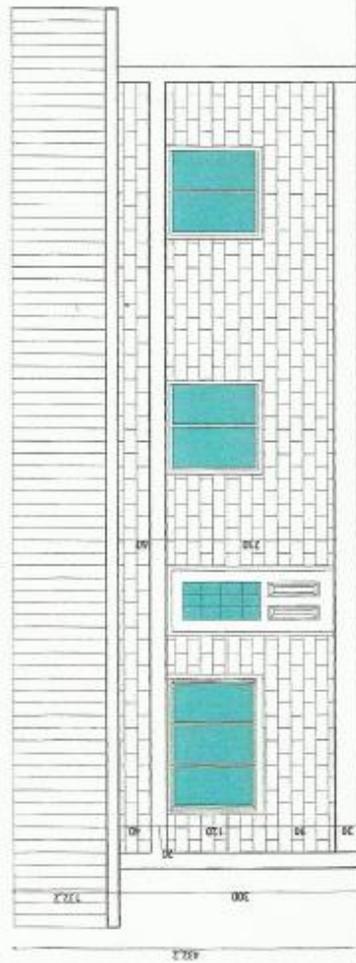
- 1 séjour + 1 salle à manger
- 1 cuisine
- 3 chambres
- 1 salle de bains
- 1 terrasse

TERRAIN : 20x20 = 400 m²

VUE EN PLAN COTE ECH-1/50

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

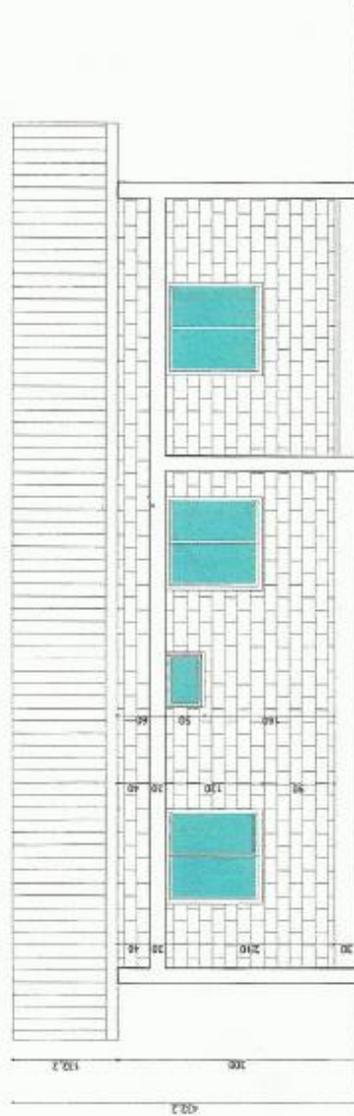
MAISON TYPE 1



FACADE PRINCIPALE ECH 1/50

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

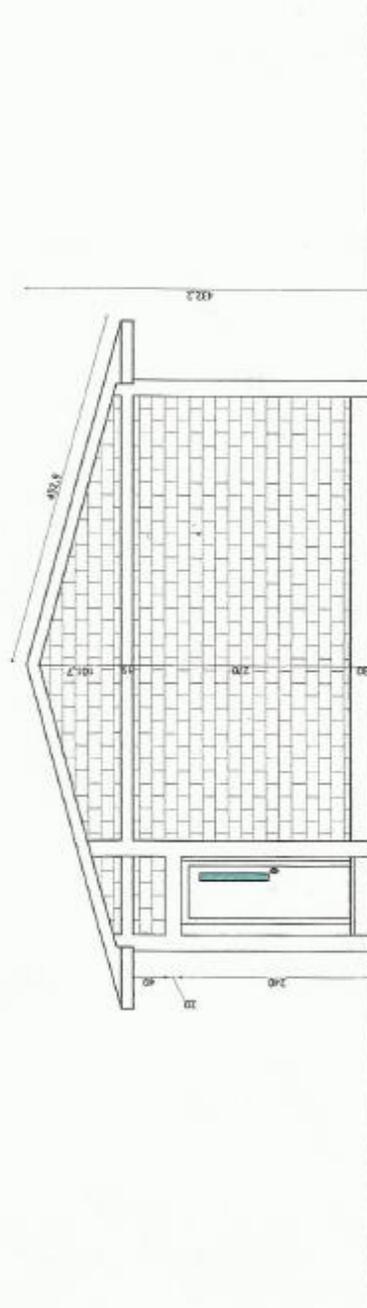
MAISON TYPE 1



FACADE POSTERIEURE ECH 1/50

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

MAISON TYPE 1



FACADE LATÉRALE GAUCHE ECH 1/50

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE

PUNSUKA MAISON TYPE 2



PERSPECTIVE LATÉRALE



PERSPECTIVE PRINCIPALE

CONCEPTION: ARCHITECTE MATONDO FRANCOIS
COLLABORATEUR: ARCHITECTE TSHIHATA HERVE